



Compte rendu du comité de rivière du 4 décembre 2018

à 10h00 à la salle des fêtes d'Eyguians – Garde Colombe

PRÉAMBULE

Monsieur Jacques FRANCOU, Président du SMIGIBA ouvre la séance du comité de rivière et rappelle l'ordre du jour.

L'ordre du jour du comité de rivière du 4 décembre 2018 est le suivant :

- Validation du compte rendu du comité de rivière du 29 mars 2018 ;
- Bilan et évaluation du contrat de rivière sur la période 2008-2017 ;
- Démarrage de l'étude d'organisation des compétences GEMAPI et hors GEMAPI ;
- Déménagement du SMIGIBA ;
- Perspectives 2019

M. FRANCOU informe l'assemblée que le SMIGIBA a déménagé ses locaux à Aspremont dans un pavillon temporairement et déménage de nouveau mi-janvier dans un autre pavillon car le premier a été vendu. Il informe qu'une étude de révision des statuts du SMIGIBA sera engagée dans la continuité de l'étude sur l'organisation des compétences de l'eau (étude SOCLE).

Le compte rendu du comité de rivière du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est Monsieur Robert GARCIN, délégué du SMIGIBA pour la communauté de communes Sisteronais Buëch.

La feuille de présence est annexée au présent compte rendu.

BILAN ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE SUR LA PÉRIODE 2008-2017

1- PRÉSENTATION DES BILANS TECHNIQUE ET FINANCIER DU CONTRAT ET ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE

→ Présentation à deux voies : Carolyne VASSAS (bilans technique et financier) et Gaëlle GASC du bureau d'études CONTRECHAMP (évaluation de la démarche du contrat).

Le diaporama projeté en séance est téléchargeable en cliquant sur présentation Contrechamp sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/le-smigiba/comite-de-riviere/>

→ **Remarques en séance :**

M. JL PELLOUX (CA05) fait part du problème d'engravement dans la prise d'eau du canal du Plan à Veynes depuis les travaux de création de la passe à poissons des Savoyons sur le Petit Buëch. Il informe également

que la mairie de Veynes a conduit une étude au cours de l'été 2018 pour réaliser un diagnostic sur tous les canaux de Veynes.

M. FRANCOU souhaiterait qu'un suivi de l'efficacité de cette passe à poisson soit mis en œuvre.

M. POGNART (AFB05) précise qu'un recollement des travaux réalisés a été mené par l'AFB ainsi que des pêches électriques qui ont montré la bonne efficacité de la passe à poissons. Il fait part du battardage de la prise d'eau en période hivernale, ce qui engendre un exhaussement du lit. La solution serait la gestion de ce battardage pour éviter l'engravement du secteur.

M. CHOFFEL (AAPPMA) exprime son mécontentement concernant l'absence de communication dans le cadre des travaux de traitement des iscles (essartement et scarification) dans le Grand Buëch au cours de l'automne 2018. Il fait passer des photos en séance pour illustrer l'impact visuel de ces travaux. Il insiste sur la vision dégradée du Buëch que pourraient avoir les touristes à cause de ces travaux.

M. ARMAND (CD05 et élu SMIGIBA) souligne qu'il faudrait que soit étudiée l'efficacité des travaux menés de manière générale, pas uniquement sur la passe à poissons des Savoyons.

M. FRANCOU confirme ces propos mais souligne l'impact financier de ces suivis.

M. ARMAND rappelle que l'équipe technique du SMIGIBA est là aussi pour voir l'évolution des travaux et indiquer si les protections ou les actions engagées sont efficaces.

M. SCHÜLER (élu SMIGIBA) fait part de la méthode : détection/analyse/correction du problème rencontré pour faire une correction. Cependant, pour le suivi post-travaux, il faut se donner les moyens.

M. ROMEO (Vice-président SMIGIBA) propose que le suivi de l'efficacité des actions soit inscrit dans un second de rivière.

M. PELLOUX remercie le SMIGIBA pour le poste animateur irrigation inscrit dans le contrat de rivière et souhaiterait qu'un poste supplémentaire soit inscrit dans le cadre d'un second contrat de rivière afin d'accompagner les ASA.

M. VEDEL (Directeur de la DDT05) salue le travail réalisé sur la période du contrat de rivière avec des côtés très positifs pour le territoire et des actions qui doivent se poursuivre. M. Vedel salue également le travail de l'équipe qui s'est construite progressivement avec une bonne coordination. Il souligne que si un PAPI est engagé aujourd'hui sur le territoire c'est que le cadre et la coordination étaient bons. Le travail en concertation est nécessaire pour construire des programmes ambitieux et cette organisation doit être préservée. C'est dans ce contexte que le plan de gestion de la ressource en eau sera réalisé. Par ailleurs, la communication est un sujet majeur et M. Vedel appuie sur la nécessité de communiquer sur ce qu'on veut faire, sur ce qu'on fait et ce qu'on a déjà fait, avec une restitution des résultats.

M. Vedel poursuit sur la nécessité d'une gouvernance claire sur l'organisation autour de la GEMAPI et rappelle que l'Etat soutient financièrement le PAPI pour préserver la population des inondations. Enfin, la démarche qui débutera début 2019 dans le cadre de l'étude des perspectives post contrat de rivière est très bonne et les actions doivent venir du terrain pour être représentatives de l'avenir et du développement de ce territoire.

Mme JETHRIT (Agence de l'Eau) fait part de la satisfaction de l'Agence de l'Eau quant à la bonne réalisation de ce premier contrat de rivière. Pour l'avenir, la volonté de l'Agence de l'Eau est de préserver une gestion

intégrée à l'échelle du bassin versant avec une équipe compétente et enfin la réalisation du plan de gestion de la ressource en eau.

M. PELLOUX informe qu'en 2018, un suivi hydrométrique a été mis en œuvre sur une dizaine de canaux afin de faire un suivi en continu des prélèvements destinés à l'irrigation gravitaire. Il remercie l'Agence de l'Eau pour le financement accordé pour le poste ainsi que le SMIGIBA, IT05 et la DDT05 pour l'assistance technique. Il exprime sa volonté de poursuivre cette expérimentation à l'avenir.

M. GUIEU demande pourquoi les ASAs ne sont pas invitées au comité de rivière.

M. VEDEL indique que le relais doit se faire par la CA05 et la FDSIGE et qu'il n'est pas envisageable d'inviter toutes les ASAs. Toutefois, les ASAs peuvent faire remonter à la FDSIGE leur souhait d'informations et de meilleure représentation. M. Vedel précise que même si une révision de la composition du comité de rivière est engagée, les ASAs ne seront jamais toutes invitées.

M. FRANCOU propose qu'un courrier en faveur de cette représentation plus adaptée soit adressée au SMIGIBA et aux services de l'Etat.

Mme CAROD (Parc des Baronnies Provençales) informe qu'un travail partenarial est mené avec le Parc des Baronnies et remercie l'équipe du SMIGIBA pour le travail technique conjoint. Une volonté de poursuivre ce partenariat à l'avenir est exprimée.

M. PICON (SMAVD) rappelle le rôle de coordination de l'EPTB à l'échelle du bassin versant de la Durance et présente le Buëch comme un affluent important représentant 10 % du bassin de la Durance, avec une réelle importance de gérer la ressource en eau, d'assurer le suivi qualité des eaux... L'EPTB est le partenaire politique et technique à l'échelle du bassin versant de la Durance et travaille sur des enjeux stratégiques à l'échelle régionale.

2- PLANNING

Ateliers « prospectives post contrat de rivière » : 10 janvier 2019 – tous les membres du comité de pilotage seront invités.



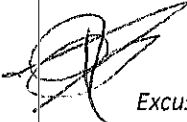
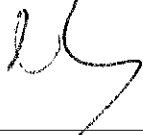
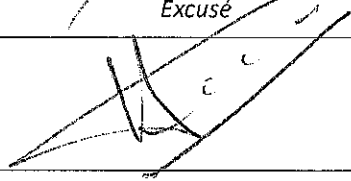
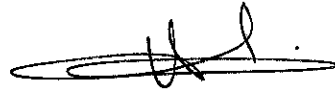
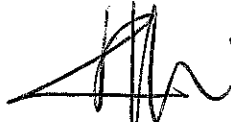
Comité de rivière 2018

EYGUIANS Mercredi 4 décembre 2018

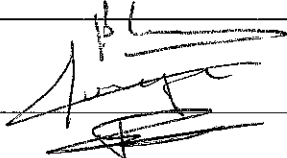
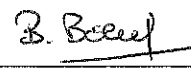

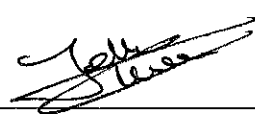

Feuille de présence

COLLEGE DES MEMBRES REPRESENTANT LES ELUS


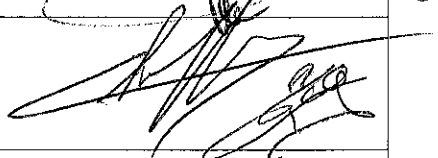
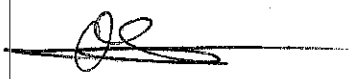
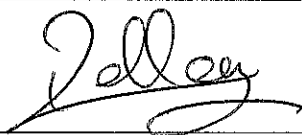

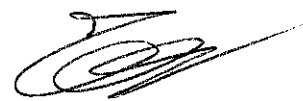
ÉTABLISSEMENT	REPRESENTANT	SIGNATURE
MAIRIE DE GAP		
CC Diois	Philippe Méjean (Responsable Pôle environnement)	
	+ 1 élu <i>Mrs BAILLARD</i>	
CC Buëch Dévoluy	Christiane ACANFORA	<i>Excusée le matin</i>
	JF CONTOZ	
CC des Baronnie en Drôme Provençale	Gérard PEZ	
	Arthur JULLIEN <i>Responsable GEMAPI/SPANC</i>	
CC Sisteronnais Buëch	Florent ARMAND	
	Edmond FRANCOU	
	Michel ROLLAND	<i>Remplacé par M^{me} Aurélie GARCIA Excusé l'après midi</i>

	Martine GARCIN	
CC Sisteronnais Buëch	Robert GARCIN	 Excusé l'après midi
	Jean SCHULER	
	Eric DEGUILLAME	Excusé
	Bernard MATHIEU	Excusé
	Jacques FRANCOU	
SMIGIBA	Jacques FRANCOU	
CONSEIL REGIONAL PACA	Renaud MUSELIER	Excusé
CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES		
Département des ALPES DE HAUTE PROVENCE	Jean-Maurice VALET <i>Chef de service équipement rural Direction du Développement de l'environnement et de l'eau</i>	Excusé
Département des HAUTES ALPES		
CONSEIL DEPARTEMENTAL DROME	Marie-Pierre MOUTON <i>(Présidente du CD26)</i>	Excusée
	Nathalie LESAFFRE	Excusée
Parc Naturel Régional des Baronnies	Aurélie CAROD	 Excusée l'après midi
ARPE PACA		
SMIAVD	Philippe PICON	

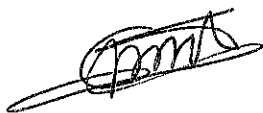

COLLÈGE DES MEMBRES REPRESENTANT LES ADMINISTRATIONS

ETABLISSEMENT	REPRESENTANT	SIGNATURE
PREFECTURE DES HAUTES ALPES		
PREFECTURE des Alpes de Haute Provence		
PREFECTURE de la Drôme	Président	<i>Excusé</i>
DREAL PACA		
DDT 26		<i>Excusée (Pouvoir donné à DDT 05)</i>
DDT 05	S. VEDEL G CAUNEGRÈ	
DDT 04	Sonia BENNEVAUD Blondine BOEUF	
ARS 05	Service Santé Environnement	<i>Excusé</i>
DDCSPP 05		
ONF 05		
RTM 05	Vincent SEGEL	
AGENCE DE L'EAU RM&C	Hélène JETHRIT	
AFB	Yannick Pognart	


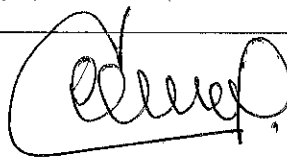
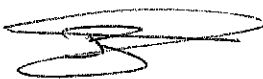
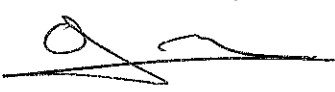
**COLLEGE DES MEMBRES REPRESENTANT LES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET LES USAGERS**

ETABLISSEMENT	REPRESENTANT	SIGNATURE
FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA PECHE 05	D. SOUCENDE J. Pasquet	 Vice Président Fédé Pêche 05
AAPPMA BUËCH	CHOFFEL Jean Pierre OGIVE Thierry	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CHASSE 05		
CHAMBRE D'AGRICULTURE 05	ROYNIER Hervé	
	Pelloué Steve	
CHAMBRE D'AGRICULTURE 26		
CHAMBRE D'AGRICULTURE 04		
AGRIBIO 05		
SAPN	E. Rivote administratrice	
CDT 05 BTP 05	Stéphane SCARAFAGIO Président de la Fédération	Excusé
TRANSALPES	Jacques VATBOIS	

**COLLEGE DES MEMBRES REPRESENTANT LES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET LES USAGERS**

EDF GEH HAUTE DURANCE	Catherine CUSSET <i>(remplaçante Géraldine DUCHOVEL)</i>	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOË KAYAK		
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU PETIT BUËCH		
FDSIGE		
SYNDICAT DES CARRIERS 05	Nicolas PIARRY	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRENEURS ET ARTISANS		
Pays Sisteronnais Buëch		
Pays Gapençais		
Comité départemental/local Natura 2000		

AUTRES PERSONNES PRESENTES

NOM	ETABLISSEMENT	REPONSE
Rouvo	V.F SMIGIBA.	
Robert GAY	Maire de Mison CD04.	
Delabouille B.	direction pôle environnement CC5B	
Juvier Anne	conseil communautaire président ASA LAZEA	
Michèle Reynaud maire	Sigottier	S'excuse de ne pas pouvoir venir.
Hatche Eric GAND Clémentine BIZART Adeline	Natures 2000 Doubs - Mûre Bl. N. 2000 Buech / Gorges Réauze N. 2000 Cèuse - Monteyo	